



Date limite d'inscription : 3 décembre 2018

Date limite pour la réception des photos numériques : 10 décembre 2018

1. Pour être admissible au concours Tout-Québec, un animal doit avoir été exposé au Québec avoir été la propriété ou la copropriété d'un ou de Québécois au moment de l'exposition qualifiant l'animal.
2. L'éleveur doit fournir le formulaire d'inscription dûment rempli avant le 3 décembre 2018 23h59. Les formulaires sont disponibles en ligne, à l'adresse : www.jerseyquebec.ca ou par courriel : sdeslauriers@jerseyquebec.ca
3. Une photo numérique de haute résolution prise dans l'année doit accompagner chaque inscription. Les photos dans l'arène de jugement sont acceptées (Cowsmopolitan, The Bullvine ou photo personnelle). Pour la classe de troupeau d'éleveur, une photo de l'année doit être fournie pour chaque sujet.
4. Tous les résultats de l'animal au Québec doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription ainsi que les autres jugements majeurs tels que la RAWF, la WDE et les autres jugements majeurs au Canada et au USA. Les concours jeunesse tels que les jeunes ruraux sont exclus.
5. Un comité de sélection de 7 juges détermine les 6 sujets mis en nomination dans chaque classe. À partir de ces nominations, les juges sont appelés à déterminer l'animal Tout-Québec, la réserve et la mention honorable de chaque classe.
6. Toutes les bêtes sanctionnées par le code d'éthique durant l'année en cours ne sont pas admissibles au Concours Tout-Québec. Celles qui sont en processus disciplinaire s'exposent au retrait de leur titre ou nomination dans l'éventualité où elles seront retrouvées fautives et sanctionnées. La rectification devra être publiée.
7. Le vote est secret et l'échelle de pointage se détermine de la façon suivante :

Tout-Québec : 7 points	Réserve : 3 points	Mention honorable : 1 point
------------------------	--------------------	-----------------------------

- Advenant une égalité entre deux sujets, le nombre de votes alloués à chacun pour les titres Tout-Québec, Réserve et Mention honorable sont comparées afin de départager le bris d'égalité.
8. La décision du comité de sélection est irrévocable et finale.
 9. Si un juge du comité détient ou a détenu des intérêts au cours de l'année dans une ou plusieurs bêtes du concours, il doit s'abstenir de voter pour la classe concernée.
 10. Un éleveur peut présenter plus d'un troupeau à condition que chaque groupe soit complètement différent.
 11. C'est le dernier propriétaire exposant québécois lors des jugements du Québec qui est le récipiendaire de la reconnaissance.
 12. Le rapport officiel des 6 nominations, des Tout-Québec, Réserve et mention honorable sera publié sur le site www.jerseyquebec.ca

Les classes admissibles sont les suivantes :

1. Génisse été	Née après le	01-06-2018			
2. Génisse Junior	01-03-2018	31-05-2018	11. Femelle 2 ans Junior	01-03-2016	31-08-2016
3. Génisse Intermédiaire	01-12-2017	28-02-2018	12. Femelle 2 ans Senior	01-09-2015	28-02-2016
4. Génisse Senior	01-09-2017	30-11-2017	13. Femelle 3 ans Junior	01-03-2015	31-08-2015
5. Femelle 1 an Été	01-06-2017	31-08-2017	14. Femelle 3 ans Senior	01-09-2014	28-02-2015
6. Femelle 1 an Junior	01-03-2017	31-05-2017	15. Femelle 4 ans	01-09-2013	31-08-2014
7. Femelle 1 an Intermédiaire	01-12-2016	28-02-2017	16. Femelle 5 ans	01-09-2012	31-08-2013
8. Femelle 1 an Senior	01-09-2016	30-11-2016	17. Vache adulte	Née avant le	01-09-2012
9. Femelle 1 an Inter. en lait	01-12-2016	28-02-2017	18. Troupeau d'éleveur Junior (3 sujets)		
10. Femelle 1 an Senior en lait	01-09-2016	30-11-2016	19. Troupeau d'éleveur Senior (3 sujets)		

Les nominations seront annoncées en janvier 2019 et les gagnantes seront dévoilées à la soirée Tout-Québec Jersey, qui se tiendra dans le cadre du Congrès Jersey Québec en février 2019.

Inscription sans frais

Jersey Québec

CP 274 Succursale bureau-chef, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B6
 Téléphone : 450 771-2227 | info@jerseyquebec.ca | www.jerseyquebec.ca



Partenaire Privileged



Partenaire Supporteur



Partenaire Média